

# COMMUNE DE COMPS LA GRAND'VILLE

## COMMUNE DE PONT DE SALARS

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision de zonage d'assainissement des communes de Comps la Grand'ville et Pont de Salars

Par arrêté municipal n° 2021-53 du 9 novembre 2021, Mr Le Maire de Comps la Grand'ville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de zonage d'assainissement de Comps la Grand'ville procédure prescrite par délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2021.

Par arrêté municipal n° 2021-161 du 9 novembre 2021, Mr Le Maire de Pont de Salars a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de zonage d'assainissement de Pont de Salars, procédure prescrite par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2021, en vue de leur approbation par les conseils municipaux.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 15 jours consécutifs ;

**DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 A 9H AU JEUDI 9 DECEMBRE 2021 A 17H**

Les dossiers de révision de zonage d'assainissement sont joints au dossier et peuvent être consultés.

A cet effet, Monsieur Marc CHOUCAVY, consultant retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables au format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture

- En mairie de Comps la Grand'ville et Pont de Salars

Les pièces du dossier seront déposées et consultables, au format papier à cet effet :

- A la Mairie de Comps la Grand'ville (6 Rue de la Vidarie, 12120 COMPS LA GRAND VILLE) :
  - Les lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
  - Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00 ;
  - Le samedi de 9h30 à 11h30.
- Mairie de Pont de Salars (Place de la Mairie, 12290 PONT DE SALARS) :
  - Les lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
  - Le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit au Maire de Comps la Grand'ville et Pont de Salars à l'attention de M. le Commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur vi l'adresse électronique suivante : [secretariat@paysdesalars.fr](mailto:secretariat@paysdesalars.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sur rendez-vous auprès des Mairies

- Le lundi 29 novembre 2021 de 09h00 à 12h00, à la Mairie de Pont de Salars
- Le lundi 29 novembre 2021 de 14h00 à 17h00, à la Mairie de Comps la Grand'ville

Son rapport et ses conclusions transmis aux Maires dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public en Mairie de Comps la Grand'ville et Pont de Salars.

Toute information concernant la révision du zonage d'assainissement pourra être demandé à Messieurs les Maires de Comps la Grand'ville et Pont de Salars.

Le Maire de Comps la Grand'ville, Nicolas MASSOL  
Le Maire de Pont de Salars, Daniel JULIEN